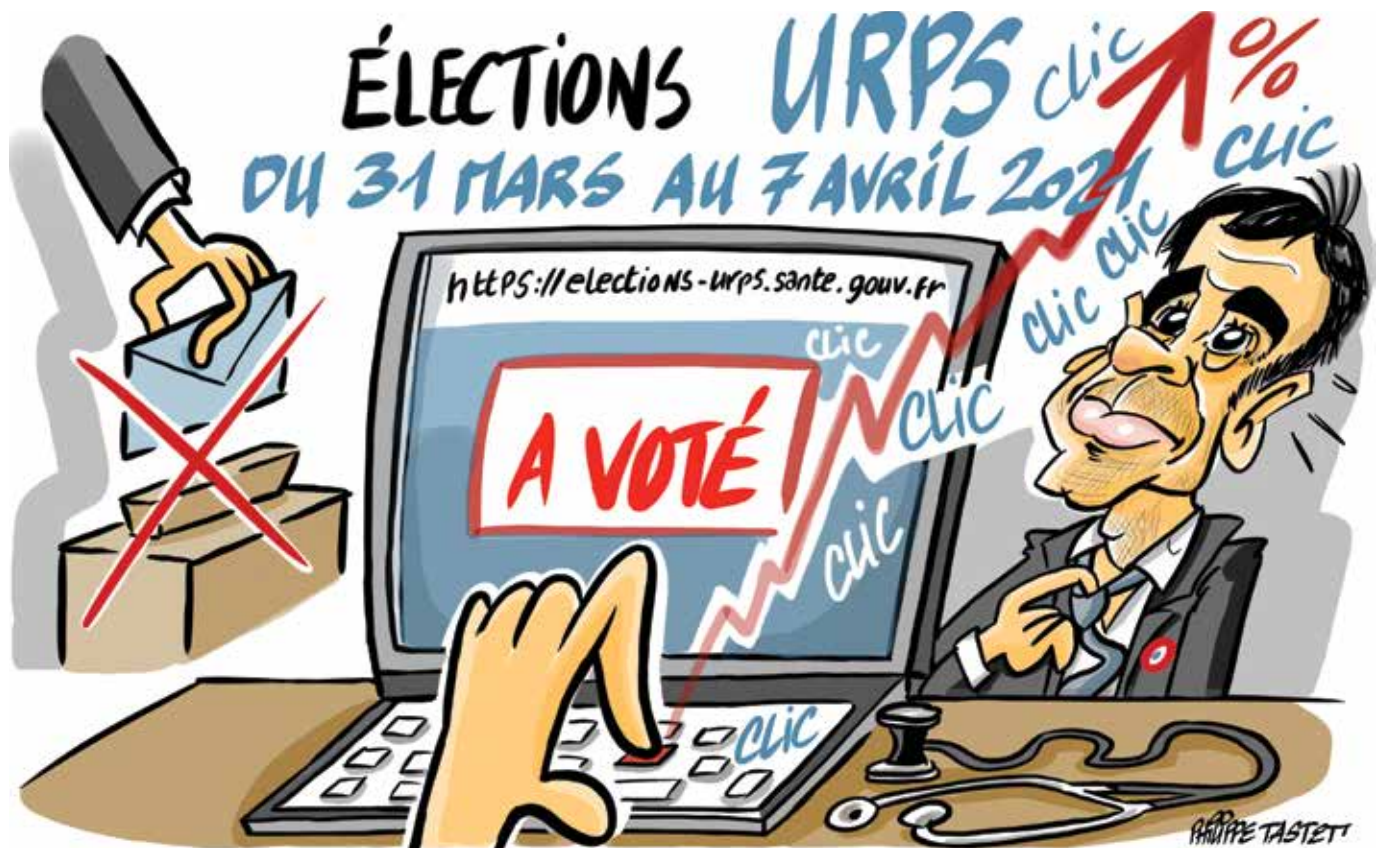


MÉDECINE LIBÉRALE

JOURNAL DE L'UNION DES MÉDECINS LIBÉRAUX DE NOUVELLE-AQUITAINE



Nous tous, médecins libéraux de la région Nouvelle-Aquitaine, sommes appelés à voter pour élire nos représentants à l'URPS des Médecins Libéraux de 2021 à 2026. Les trente médecins généralistes et trente médecins spécialistes élus défendront la médecine libérale dans l'organisation des soins de tous les territoires.

Ils continueront, avec les collaborateurs en place, à développer et promouvoir des outils adaptés à notre exercice (cf page 2).

L'URPS, que nous finançons tous, garde son indépendance vis-à-vis des tutelles avec lesquelles elle travaille. Cette indépendance, de plus en plus grignotée sur le terrain, reste primordiale pour la survie et le développement de notre métier libéral.

Le taux de participation à ce scrutin sera regardé de près au plus haut de l'Etat. Ce sera le reflet de l'attachement des médecins de terrain à leur liberté de faire et d'entreprendre. Retrouvez en dernière de couverture toutes les modalités du vote.

Merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés sur les listes électorales.

Ce vote est l'unique occasion de vous exprimer pour les 5 ans à venir.

Il aura lieu du 31 Mars au 7 Avril.

Bien confraternellement

Le Comité Editorial

#15

Mars 2021

LES OUTILS MIS À DISPOSITION PAR VOTRE URPS

Prévention, remplacement, esanté, salle d'attente, vaccination, l'URPS a mis en place et collabore à un certain nombre d'outils qui améliorent et facilitent le travail quotidien.



Un réseau de surveillance sanitaire du Covid 19

- Renseignez 2 indicateurs par jour ou par semaine
- Devenez partenaire de la surveillance du Covid-19
- Recevez tous les indicateurs covid de votre département

Inscrivez vous sur www.medvigie.org



Une chaîne de prévention pour les salles d'attente

- Contenu sans publicité
- Boucle d'information en santé
- Adaptabilité à chaque spécialité et à chaque territoire
- Informations personnalisées de votre cabinet

Abonnement financé par l'URPS (aucun coût mensuel)



Information et communication sur les vaccins

- Aide à la décision vaccinale pour les médecins
- Carnet de vaccination électronique partagé avec le médecin traitant

Abonnement pris en charge par l'URPS ML NA (code d'accès sur demande)



Pour trouver un remplaçant ou un successeur

Destinée à toutes les spécialités libérales la plateforme www.reempla-nouvelle-aquitaine.org permet de mettre en relation des médecins installés avec des médecins remplaçants, collaborateurs, successeurs.

Abonnement offert par votre URPS pour les médecins de la région



La télémedecine éthique et coopérative

- Téléconsultation simple, sécurisée et à prix coutant
- Téléexpertise et agenda
- Outil solidaire conçu et porté par les médecins libéraux
- Éthique et respect de la déontologie médicale

Inscrivez vous sur www.monmedecin.org



Une organisation régionale de télé-imagerie

- Favoriser l'intégration de la télé-imagerie dans les structures d'imagerie libérales
- Permettre la mise en commun des actifs de PDS -ES par des vacances mutualisées
- Faire face à des réduction d'effectifs sur des plages programmées

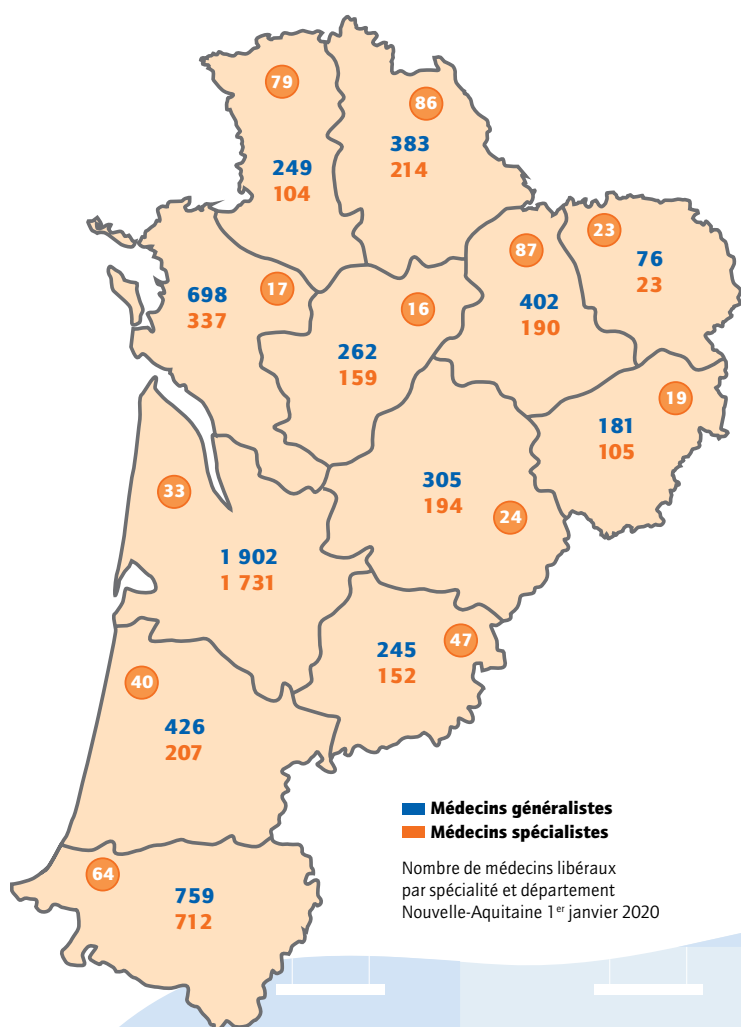
Retrouvez toutes les informations sur www.urpsml-na.org

POUR ⊕ INFORMATIONS SUR CES OUTILS :
commissions@urpsml-na.org - Tél : 05 56 56 57 10 - www.urpsml-na.org

URPS MÉDECINS LIBÉRAUX : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Les URPS sont les interlocuteurs représentatifs et indépendants des professionnels de santé libéraux dans les relations avec l'Agence Régionale de Santé et toutes les institutions intervenant sur les questions de santé.

En 2020, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux de Nouvelle Aquitaine représentait 12 217 médecins dont 10 056 en exercice exclusivement libéral répartis sur 12 départements



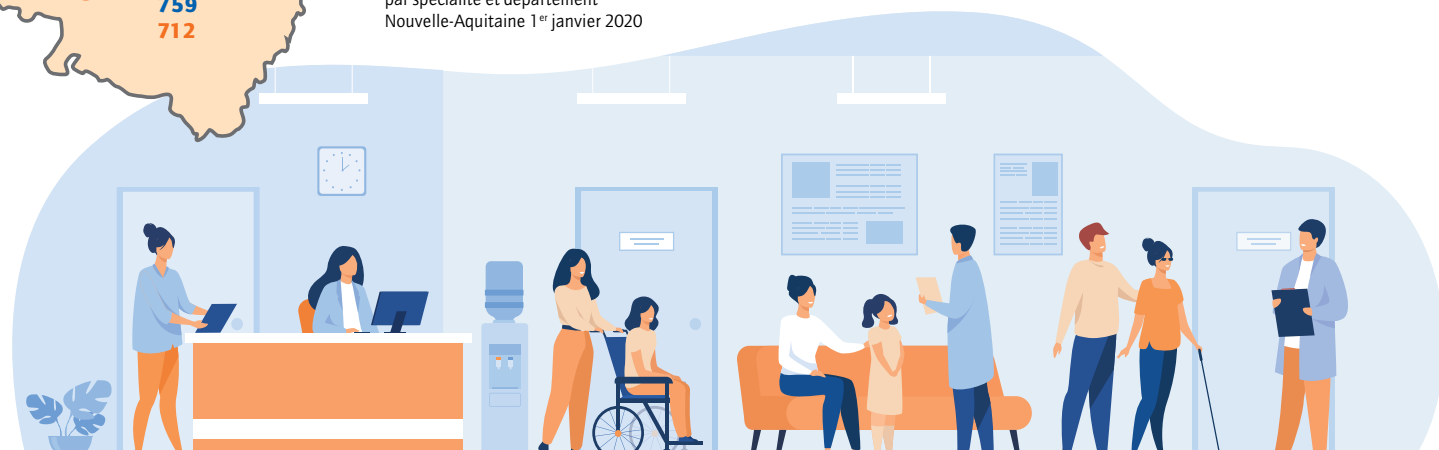
■ Médecins généralistes
■ Médecins spécialistes

Nombre de médecins libéraux par spécialité et département Nouvelle-Aquitaine 1^{er} janvier 2020

Leurs missions :

- Organiser et coordonner l'exercice professionnel (permanence des soins, soins non-programmés...)
- Analyser les besoins de santé et l'offre de soins
- Participer et mettre en œuvre des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion de crise sanitaire, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- Représenter et défendre la médecine libérale auprès des institutions
- Créer et déployer l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés
- Donner un avis sur les autorisations d'activité et d'équipements matériels lourds
- Préparer, mettre en œuvre et suivre le Programme Régional de Santé

**60 médecins
seront élus
du 31 mars au 7 avril
pour cinq ans par
les médecins libéraux
de la région afin de
les représenter**



LES ÉTAPES DU VOTE AUX ÉLECTIONS URPS

